



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE, 3^{ème} EXERCICE FINANCIER

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée Natalie Jalbert, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Bostonnais, que le sommaire du rôle triennal d'évaluation foncière pour l'exercice 2026 a été déposé au bureau de la municipalité sous format électronique le 9 septembre 2025. Il s'agit du troisième exercice financier de ce rôle.

Toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de cette même Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice financier suivant :
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
Ville de La Tuque
Att : Service d'évaluation
375, rue Saint-Joseph
La Tuque, Québec G9X 1L5
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement no 1000-229-2023 de la ville de La Tuque et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Bostonnais, ce 16^{ème} jour de septembre 2025


Natalie Jalbert,

Directrice générale et greffière trésorière